

# CQP

## Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information (MSRI)



Le manager de la sécurité et des risques de l'information est en charge de la politique de gestion des risques liés à l'information dans l'entreprise, du déploiement et de l'animation du dispositif de gestion des risques. Il s'agit d'une réponse globale apportée face aux risques cyber auxquels peut être confrontée toute entreprise. À la fois technique, managériale et juridique, cette certification a été conçue par des professionnels de la cybersécurité.

### NUMÉRIQUE

---

**CODE RNCP**  
29571

**NIVEAU DE QUALIFICATION**  
Niveau 7

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau 7 (Bac+5), ou expérience équivalente, issus d'un cursus scientifique, de commerce, de management ou juridique, et avec une expérience professionnelle de 5 années minimum,

soit dans le domaine de la sécurité, soit de la production ou des études informatiques, soit d'une direction des risques / de la qualité, ou encore ayant un poste de management au sein d'une direction métier. Les candidats doivent également justifier d'une maîtrise de l'anglais en contexte professionnel.

#### SÉLECTION À LA FORMATION

Admission sur dossier, tests et entretien.

**DURÉE DU PARCOURS COMPLET DE FORMATION**

**Formation :** 238 h  
**Préparation et évaluation :** 126 h

#### PARCOURS PERSONNALISABLE

Les candidats peuvent accéder au CQP par un parcours modularisé (blocs de compétences).

# COMPÉTENCES CLÉS À DÉVELOPPER

## BLOC DE COMPÉTENCES 1

### Définir et organiser la gouvernance des risques liés à l'information

- + intégrer les orientations liées à la validité et à la protection de l'information,
- + déterminer les compétences de l'organisation pour répondre aux objectifs,
- + formaliser des procédures, des référentiels de sécurité et des bonnes pratiques,
- + assurer une veille sur les enjeux de conformité réglementaires, les nouvelles menaces, notamment liées aux nouveaux comportements, et les solutions pour les couvrir,
- + coordonner l'application de la réglementation et des procédures de sécurité par toutes les fonctions de l'entreprise.

## BLOC DE COMPÉTENCES 2

### Définir et piloter le dispositif de maîtrise des risques liés à l'information

- + anticiper les risques liés à l'information (activités, organisation, système d'information, outils dématérialisés, événements extérieurs...),
- + évaluer les risques et les vulnérabilités liés à l'information de l'entreprise,
- + proposer des mesures de réduction des risques (intégrées, par exemple, dans des plans de sauvegarde, de protection, en mode dégradé et de reprise),
- + définir et budgéter les mesures de réduction des risques à mettre en place avec les équipes,
- + mettre en place et piloter un système de mesure d'efficacité des actions entreprises avec des indicateurs appropriés.

## BLOC DE COMPÉTENCES 3

### Définir et superviser le dispositif de gestion des incidents et des crises

- + assurer un rôle de coordination entre les différentes fonctions de l'entreprise

en situation d'incident ou de crise (DG et fonctions de direction, DSI, directions métiers, RSSI),

- + déclencher et superviser le dispositif de gestion de l'incident ou de crise,
- + évaluer la réponse de l'entreprise aux incidents survenus,
- + proposer les actions correctives en suivant leur mise en œuvre.

## BLOC DE COMPÉTENCES 4

### Évaluer le dispositif de gestion des risques liés à l'information

- + contrôler la bonne application par les parties prenantes de l'entreprise des directives en matière de gouvernance des risques,
- + procéder à des audits de sécurité des systèmes d'information et de processus,
- + analyser les résultats et proposer des plans d'actions,
- + définir les plans d'actions, ses modalités de suivi et s'assurer de la réduction des risques.

## BLOC DE COMPÉTENCES 5

### Diffuser la culture de prévention des risques liés à l'information

- + définir la culture de prévention des risques liés à l'information,
- + sensibiliser les directions métiers aux risques liés à l'information,
- + argumenter les mesures préconisées sur les risques identifiés auprès de la direction générale,
- + sensibiliser les salariés dans la mise en œuvre des outils et méthodes proposées (formations, procédures, mode opératoire, instruction, prévention...).

## DESSCRIPTIF DES UNITÉS DE FORMATION

Le parcours de formation du CQP MSRI se décline en 7 unités de formation.



**RETROUVEZ LES PROGRAMMES DE FORMATION DÉTAILLÉS SUR [moncqp.bureaux-etudes.opco-atlas.fr](http://moncqp.bureaux-etudes.opco-atlas.fr)**